

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 4 juin 2013 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2<sup>e</sup> étage du 158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

MM. Claude Canuel, maire de Matane  
Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric  
Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre  
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Absence :

M<sup>me</sup> Victoire Marin, maire de Grosses-Roches

La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 13 h 30.

**Ordre du jour**

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Versement de la contribution de la MRC – BSL région Vedette Congrès FQM 2013
- 4- Correction facturation des quotes-parts erreur répartition de la population d'une municipalité;
- 5- Autorisation de paiement mise à jour Licences 4D 2004 Vers 11;
- 6- Demande de contribution financière – Coupe du Monde Paracyclisme 2013;
- 7- Demande de partenariat Fête nationale du Québec 2013;
- 8- Autorisation acquisition mobiliers;
- 9- Dossier éolien :
  - 9.1 Projet régional BSL, orientations;
  - 9.2 Participation du préfet au colloque tenu à Matane, 10 au 12 juin 2013;
  - 9.3 Offre de publicité pour la journée internationale de l'éolien le 15 juin 2013;
- 10- Suivi du dossier ruralité;
- 11- Suivi du dossier renforcement collectif;
- 12- Ressources humaines :
  - 12.1 Suivi audition arbitrage grief-2012-01 et prolongation du congé sans solde;
  - 12.2 Suivi négociations collectives;
  - 12.3 Remplacement de l'ingénieur forestier et intérim, embauche de madame Claire Sirois, salariée surnuméraire;
  - 12.4 Embauche de monsieur Pol-Martin Morais, poste surnuméraire à compter du 2 juillet 2013;
  - 12.5 Entériner l'embauche de madame Annie Veillette, étudiante – programme emplois été 2013 – *Association de mise en valeur des potentiels forestiers des régions de Matane et de La Matapédia*;
- 13- Dossier PIQM – réponse;
- 14- Affichage poste ingénieur civil;
- 15- Contrat Xerox;
- 16- La guignolée de la solidarité;
- 17- Confirmation du financement du MTQ – projet passerelle;

- 18- Consultation – contribution volontaire – opérations forestières TPI 2013;
  - 19- Demande de Sainte-Paule – Résolution numéro 13-05.073 – Réseau inforoute;
  - 20- Recommandations concernant le gentilé de La Matanie;
  - 21- Formation concernant la procédure de vente pour taxes;
  - 22- Assemblée générale annuelle Table aînés BSL, 7 juin 2013 à Rimouski;
  - 23- Confirmation financement par le MTQ de la passerelle;
  - 24- Période de questions;
  - 25- Varia;
  - 25- Fermeture de la séance.
- 

### **RÉSOLUTION 364-06-13**

#### **VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif présents forment le quorum et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 365-06-13**

#### **VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA MRC – BSL RÉGION VEDETTE AU CONGRÈS DE LA FQM 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** la région du Bas-Saint-Laurent a été sélectionnée pour être la région vedette lors du prochain congrès de la Fédération québécoise des municipalités du 26 au 28 septembre 2013 au Centre des congrès de Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année la FQM permet à une région du Québec de faire valoir ses bons coups auprès d'environ 3 000 personnes;

**CONSIDÉRANT QU'**en plus d'être une superbe vitrine pour le Bas-Saint-Laurent, cet événement aura certainement d'importantes retombées économiques;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité de travail s'est mis en place en novembre 2012 réunissant des préfets et directeurs généraux des MRC concernées, le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent, la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent, l'Association touristique régionale et les Saveurs du Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QU'**un budget d'environ 64 000 \$ est prévu pour la réalisation de l'événement, que chaque MRC a accepté de verser 6 000 \$ chacune, de même que l'ATR, et que la CRÉ a été interpellée pour 10 000 \$ et agira comme fiduciaire du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** cette contribution a été prévue au budget 2013;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le versement de la contribution de la MRC de La Matanie au montant de 6 000 \$ pour le projet Région vedette Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 366-06-13**

#### **CORRECTION FACTURATION DES QUOTES-PARTS – ERREUR RÉPARTITION DE LA POPULATION D'UNE MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT QU'**une erreur s'est glissée dans le tableau reprenant la population des municipalités pour établir le calcul des quotes-parts 2013, spécifiquement pour la municipalité de Saint-Adelme où il a été inscrit 528 alors qu'on aurait dû lire 486;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance du document « Sommaire des ajustements des quotes-parts suite à la correction de la population de la municipalité de Saint-Adelme »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser l'ajustement des quotes-parts et la facturation des municipalités comme suit :

	<b>TOTAL FACTURÉ</b>	<b>ÉCART</b>	<b>TOTAL RÉVISÉ APRÈS CORRECTION DE LA POPULATION DE SAINT-ADELME</b>
Les Méchins	346 029 \$	94	346 123 \$
St-Jean-de-Cherbourg	47 457 \$	16	47 473 \$
Grosses-Roches	118 543 \$	35	118 578 \$
Ste-Félicité	321 075 \$	100	321 175 \$
St-Adelme	153 850 \$	(1 406)	152 444 \$
St-René-de-Matane	306 525 \$	95	306 620 \$
Ste-Paule	110 649 \$	17	110 666 \$
Matane	726 552 \$	822	727 374 \$
St-Léandre	165 419 \$	35	165 454 \$
St-Ulric	264 321 \$	140	264 461 \$
Baie-des-Sables	196 273 \$	52	196 325 \$
TNO	50 840 \$	1	50 841 \$
	<b>2 807 534 \$</b>	<b>0</b>	<b>2 807 534 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 367-06-13**

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT – MISE À JOUR DES LICENCES 4D 2004 V11**

**CONSIDÉRANT** la facture numéro 2013 de janvier 2012, de SMI Informatique, relative à l'acquisition d'un module SEF+ Portable, d'un module SEF+ Portable Agricole et d'une licence 4D Développeur Professionnel SQL V11 utilisable sur plusieurs portables à la fois, pour un montant de 8 384 \$ plus les taxes applicables, payable en trois versements soit janvier 2012, janvier 2013 et janvier 2014 et la note de crédit numéro 2016 de février 2012 au montant de 995 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** la facture numéro 2015 de janvier 2012, de SMI Informatique, relative à la mise à jour des licences 4D 2004 V11, pour un montant de 4 525 \$ plus les taxes applicables, payable en deux versements, soit janvier 2012 et janvier 2013;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des versements de l'année 2013 relié à la facture numéro 2013 au montant de 2 463 \$ et à la facture numéro 2015 au montant de 2 262,50 \$ de SMI Informatique, pour un montant total de 4 725,50 \$ plus les taxes, et ce à même le budget du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 368-06-13**

#### **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – COUPE DU MONDE PARACYCLISME 2013**

**CONSIDÉRANT** la demande de partenariat financier pour la Finale de la Coupe du monde Paracyclisme 2013 dont Matane sera la ville hôte du 22 au 25 août 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** cette compétition internationale accueillera près de 40 nations représentant environ 450 athlètes, délégués et médias internationaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la visibilité pour le territoire de La Matanie ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du comité administratif autorisent la participation financière de la MRC de La Matanie pour un montant de 3 000 \$ dans le cadre de la Finale de la Coupe du monde Paracyclisme 2013 du 22 au 25 août;

**QUE** ce montant soit assumé à 50 % par la MRC et 50 % par le TNO et ce, à même leur surplus respectif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 369-06-13**

#### **OFFRE DE PARTENARIAT POUR LES JOURNÉES DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2013**

**CONSIDÉRANT** l'offre de partenariat de la Société d'Action nationale de Matane afin de contribuer à la réussite des Journées de la Fête nationale du Québec 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande consiste à

- faciliter sur le plan technique, l'hommage au fleurdelisé prévu le dimanche 23 juin, à 11 h, au coin des rues Bon-Pasteur et Soucy;
- contribution de 300\$ pour une activité de dégustation vins et bouchées;
- mettre à la disposition de la population de la Matanie, de 20 h 30 à minuit, le dimanche 23 juin, un minibus qui fera la navette entre Les Galeries du Vieux Port et la halte de la Marina, lieu du Feu de joie et du Grand spectacle de la Fête nationale;

**CONSIDÉRANT** la volonté de favoriser la participation des citoyens et l'estimation des frais de transport de l'ordre de 300 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du comité administratif autorisent la participation de la MRC de La Matanie à la levée du drapeau, avec discours de circonstance, en hommage au fleurdelisé devant l'Édifice de La Matanie et déclinent la demande de contribution pour l'activité dégustation;

**QUE** les membres du comité administratif autorisent le financement, par la MRC de La Matanie, des frais pour l'utilisation d'un minibus qui fera la navette entre Les Galeries du Vieux Port et la halte de la Marina, à l'occasion du Feu de joie et du Grand spectacle de la Fête nationale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 370-06-13**

#### **AUTORISATION ACQUISITION MOBILIERS**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'aménager les bureaux du local 238 pour permettre l'occupation par deux personnes et l'optimisation de l'espace;

**CONSIDÉRANT QUE** des démarches ont été faites auprès de trois fournisseurs pour l'achat de mobiliers :

<b>Fournisseurs</b>	<b>Prix avant taxes (livraison et installation incluses)</b>
Papeterie Bloc-Notes	4 045 \$
Ébénisterie B. Coulombe	4 000 \$
Ébénisterie du futur	5 500 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte la soumission d'*Ébénisterie B. Coulombe* au montant de 4 000 \$ plus les taxes applicables pour l'acquisition de mobiliers, incluant la livraison et l'installation, et que les frais d'achat soient imputés au surplus cumulé de l'administration et de l'aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 371-06-13**

#### **COLLOQUE ÉOLIEN TENU À MATANE DU 10 AU 12 JUIN 2013**

**CONSIDÉRANT** la tenue du 7<sup>e</sup> Colloque de l'industrie éolienne québécoise à Matane entre le 10 et le 12 juin 2013;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du comité administratif autorisent le paiement des frais de 150 \$, plus les taxes applicables, pour la participation du préfet au souper du mardi 11 juin 2013 et à la visite planifiée des installations éoliennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 372-06-13**

#### **SUIVI DOSSIER RURALITÉ – BUDGET DU PACTE RURAL POUR L'ANALYSE DES DOSSIERS DÉPOSÉS EN MAI 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance du solde résiduel de l'enveloppe du Pacte rural, tenant compte des projets déjà autorisés et des engagements à respecter;

**CONSIDÉRANT QUE** des projets ont été déposés lors de l'appel de projets échéant le 17 mai 2013 et qu'il y a lieu de déterminer la somme qui sera allouée pour permettre l'analyse des dossiers;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie, tenant compte des impératifs budgétaires, alloue un montant de 25 000 \$ pour le financement de projets déposés lors de l'appel d'offres du 17 mai 2013 et demande d'accorder priorité aux projets locaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 373-06-13**

#### **SUIVI DOSSIER RURALITÉ – BUDGET DU PACTE RURAL**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité ont pris connaissance du solde résiduel de l'enveloppe du Pacte rural, tenant compte des projets déjà autorisés et des engagements;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 25 000 \$ a été alloué pour l'analyse et le financement des projets déposés lors de l'appel de projets échéant le 17 mai 2013;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie recommande au Conseil de réserver le montant résiduel pour les frais liés au fonctionnement et au poste de conseiller en développement rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 374-06-13**

#### **RESSOURCES HUMAINES – SUIVI DE L'AUDITION EN ARBITRAGE GRIEF-2012-01 ET PROLONGATION DU CONGÉ SANS SOLDE**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro 206-03-13 autorisant la prolongation du congé sans solde en lien avec la décision de l'arbitre suite à la requête entendue le 19 mars 2013;

**CONSIDÉRANT** l'audition du grief tenue le 28 mai 2013;

**CONSIDÉRANT** la difficulté de prévoir la date de la décision de l'arbitre et la période des vacances qui s'amorce pour l'ensemble des intervenants au dossier;

**CONSIDÉRANT** les échanges et la recommandation du procureur de prolonger le délai du congé sans solde;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du comité administratif autorisent la prolongation du congé sans solde de monsieur Harold Forbes, pour une période de 15 jours ouvrables, suivant la date de la décision à être rendue par l'arbitre dans le dossier du grief 2012-01, et ce, pour permettre aux intervenants au dossier de donner suite à la décision tenant compte de la période des vacances estivales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 375-06-13**

#### **EMBAUCHE DE MADAME CLAIRE SIROIS, SALARIÉE SURNUMÉRAIRE, REMPLACEMENT DE L'INGÉNIEUR FORESTIER ET INTÉRIM**

**CONSIDÉRANT** la vacance du poste de l'ingénieur forestier et la saison des opérations forestières 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Claire Sirois a déjà été à l'emploi de la MRC de Matane au poste d'ingénieur forestier et qu'elle a une solide expérience en gestion forestière en territoire privé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du comité administratif autorise l'embauche de madame Claire Sirois à titre d'ingénieure forestière intérimaire (poste surnuméraire) pour un mandat de trois mois, à raison de 2 jours semaine avec l'ajout au besoin d'une journée additionnelle;

**QUE** l'entrée en fonction est prévue dans la semaine du 10 juin 2013 et la rémunération établie selon la convention collective pour le poste d'ingénieur forestier, soit la classe IV, échelon 6.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 376-06-13**

#### **EMBAUCHE DE MONSIEUR POL-MARTIN MORAIS, POSTE SURNUMÉRAIRE POUR UNE PÉRIODE DE TROIS MOIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la période estivale est propice à la réalisation de visites des propriétés et correspond également à la période de prise de vacances pour le personnel régulier du service de l'évaluation;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Pol-Martin Morais serait disponible pour un mandat ponctuel et possède l'expérience de ce genre de travail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** l'embauche monsieur Pol-Martin Morais, à titre d'employé surnuméraire, au poste d'adjoint technique en évaluation foncière, classe I échelon 4 de la convention collective, pour une période de trois mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 377-06-13**

#### **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MADAME ANNIE VEILLETTE, ÉTUDIANTE – PROGRAMME EMPLOIS ÉTÉ 2013 – ASSOCIATION DE MISE EN VALEUR DES POTENTIELS FORESTIERS DES RÉGIONS DE MATANE ET DE LA MATAPÉDIA**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de contribution financière soumise dans le cadre du programme Emplois Canada a été approuvée;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution permet d'embaucher un étudiant pour une durée de dix semaines à 32,5 heures/semaine;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne recrutée couvrira le territoire des municipalités de la MRC de La Matanie et travaillera en collaboration avec les étudiants embauchés par la ville de Matane dans le cadre de la Campagne de sensibilisation 2013;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

**D'**entériner l'embauche d'une étudiant(e) dans le cadre de la Campagne de sensibilisation 2013;

**D'**autoriser le paiement d'un montant horaire de 12,15 \$/heure plus le remboursement des frais de déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Réponse PIQM - Dossier 555743**

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la réponse à la demande d'aide financière. Le préfet fera une vérification auprès du député dans ce dossier.

**Affichage du poste d'ingénieur civil**

Les membres du comité administratif conviennent de prévenir les partenaires des délais et de reprendre la procédure d'affichage.

**RÉSOLUTION 378-06-13**

**CONTRAT LOCATION – XEROX 7255**

**CONSIDÉRANT** la proposition de location pour un appareil Xerox 7225 correspondant mieux aux besoins du Service régional de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT** la résolution 240-04-13 autorisant la signature du contrat de location de l'appareil Xerox 4250X pour une durée de 60 mois;

**CONSIDÉRANT** la possibilité de récupérer l'appareil 4250X et poursuivre le contrat pour remplacer l'appareil similaire utilisé par les services de l'aménagement et de l'urbanisme dont le contrat arrive à échéance le 12 août 2013 et sera terminé avant échéance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la directrice générale à signer le contrat de location de 60 mois avec XEROX pour un Workcenter 7225, au montant de 118 \$ par mois, plus les taxes applicables, lequel prévoit des paiements trimestriels et le coût fixe de 0,0100 \$ (noir) et de 0,0900 \$ (couleur) par impression et le service d'entretien complet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



### **RÉSOLUTION 379-06-13**

#### **LA GUIGNOLÉE DE LA SOLIDARITÉ – LE 21 JUIN 2013**

**CONSIDÉRANT** le contexte de la réforme de l'assurance-emploi qui a contribué et contribue toujours à accroître le nombre de personnes dans le besoin;

**CONSIDÉRANT QUE** les organismes qui viennent en aide à ces personnes se retrouvent avec un accroissement des demandes;

**CONSIDÉRANT** le projet du comité de coordination régional du Bas-Saint-Laurent, d'organiser le 21 juin 2013, une activité permettant de recueillir des dons en argent et des denrées pour regarnir les banques alimentaires;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque MRC est responsable d'organiser l'activité sur son territoire et doit identifier le ou les organismes receveurs, soit La Cuisine collective de la région de Matane en ce qui concerne La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif accepte que la MRC de La Matanie soit partenaire de l'activité *La Guignolée de la solidarité* qui sera organisée pour le 21 juin 2013 et dont le fruit sera remis à La Cuisine collective de la région de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **Contribution financière du MTQ – Projet Passerelle**

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la lettre de monsieur le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire adressée au Club Les Amoureux de la motoneige concernant l'octroi d'une aide financière pour l'année budgétaire 2012-2013, au montant de 691 496 \$ devant servir à financer des projets pour les infrastructures des véhicules hors route (VHR) – projet Passerelle

### **RÉSOLUTION 380-06-13**

#### **CONTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS VISÉES PAR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX FORESTIERS SUR TPI**

**CONSIDÉRANT** la résolution du Conseil de la MRC de La Matanie, numéro 358-05-13 du 15 mai 2013, adoptée à l'unanimité, qui prévoit :

- Le maintien des modalités de gestion telles que prévues dans le règlement numéro 248-2010 de la MRC de La Matanie;
- Le maintien des cibles de récoltes telles que définies dans la planification forestière;
- La nécessité d'entreprendre dès juin 2013 des discussions avec, notamment la municipalité de Sainte-Paule, afin d'examiner les changements pouvant être apportés à la gestion des terres publiques intramunicipales pour 2014 et les années suivantes;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Paule ne s'objecte pas à la planification générale déposée par la MRC, sous réserve de mesures d'harmonisation en lien avec l'activité de chasse aux faisans;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Paule demande le versement de redevances pour donner son accord de principe à l'exécution de travaux sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**il est impossible de verser de telles redevances sans modifier le règlement susmentionné;

**CONSIDÉRANT QUE** le désir exprimé par la municipalité consiste à bénéficier de retombées directes des travaux réalisés sur son territoire et que le cadre actuel pourrait permettre d'atteindre cet objectif, sans recourir à des redevances;

**CONSIDÉRANT QU'**à titre exploratoire, le versement d'une contribution volontaire des acheteurs de bois a été mentionné comme une possibilité;

**CONSIDÉRANT QUE** la reprise des marchés du bois pourrait favoriser une entente entre la MRC et les municipalités affectées par des travaux en 2013, incluant Sainte-Paule;

**CONSIDÉRANT QUE** toute proposition devra être équitable pour l'ensemble des partenaires municipaux concernés directement par les activités sur TPI;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

**QUE** le directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme soit mandaté pour rencontrer les représentants de la municipalité de Sainte-Paule afin d'identifier des modalités de gestion compatibles avec le cadre de gestion et les aspirations légitimes de la communauté;

**QUE** le directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme fasse rapport des discussions et, s'il y a lieu, soumette pour approbation, par les instances décisionnelles de la MRC de La Matanie, toute proposition susceptible de recevoir l'assentiment du Conseil municipal de Sainte-Paule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 381-06-13**

#### **DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE – RÉSOLUTION NUMÉRO 13-05.073 – RÉSEAU INFOROUTE**

**CONSIDÉRANT** la résolution #13-05.073 de la municipalité de Sainte-Paule demandant à la MRC de continuer à desservir le local (191, rue de l'Église), qui sera mis à la disposition de la Corporation de développement de Sainte-Paule, suite au déménagement du bureau municipal au 12, rue Banville à compter du 15 juillet 2013;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

**DE** mandater la directrice générale afin de consulter le comité de gérance du réseau Inforoute en lien avec la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 382-06-13**

#### **RECOMMANDATION CONCERNANT LE GENTILÉ DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le gentilé *Matanois*, *Matanoise* était utilisé avec le nom MRC de Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** le gentilé *Matanais, Matanaise* est utilisé pour la ville de Matane;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de se pencher sur le gentilé suite à la nouvelle désignation de la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du comité administratif recommandent au Conseil de la MRC de La Matanie de déterminer que le gentilé associé aux habitants du territoire de la MRC de La Matanie soit *Matanien, Matanienne*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 383-06-13**

#### **FORMATION « CONSEILS ET ASTUCES POUR LA PERCEPTION DES CRÉANCES MUNICIPALES ET LA VENTE POUR TAXES », LE 17 JUIN 2013 À BEAUHARNOIS**

**CONSIDÉRANT** la formation « Conseils et astuces pour la perception des créances municipales et la vente pour taxes », offerte par la COMAQ, le 17 juin 2013 à Beauharnois, et dispensée par Tremblay Bois Mignault Lemay;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de madame Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière à la MRC de La Matanie, à participer à la formation de base en lien avec son travail et la recommandation favorable de la directrice générale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** madame Nancy Desrosiers à participer à cette formation;

**D'autoriser** le paiement de l'inscription au montant de 405 \$ et le remboursement des frais de déplacements, d'hébergement et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 384-06-13**

#### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA TABLE DE CONCERTATION DES PERSONNES ÂNÉES DU BAS-SAINT-LAURENT, LE 7 JUIN 2013 À RIMOUSKI**

**CONSIDÉRANT** l'invitation de la Table de concertation des personnes âgées du Bas-Saint-Laurent à son assemblée générale annuelle qui aura lieu le 7 juin 2013 à Rimouski;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de désigner un représentant de la MRC au sein de la Table;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 728-11-12 du Conseil de la MRC désignant madame Victoire Marin, maire de Grosses-Roches, afin de représenter la MRC de La Matanie au sein de la Table locale de concertation pour les aînés de la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

**DE** désigner madame Victoire Marin, maire de Grosses-Roches et préfet suppléant, afin de représenter la MRC de La Matanie à l'assemblée générale annuelle de la Table de concertation des personnes âgées du Bas-Saint-Laurent, le 7 juin 2013 à Rimouski;

**D'**autoriser le remboursement des frais de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

### **RÉSOLUTION 385-06-13**

Il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 17 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*(signé)*

---

Pierre Thibodeau  
Préfet

*(signé)*

---

Line ROSS, M.B.A.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

*(signé)*

---

*Pierre Thibodeau, préfet*